

## LEGISLATURE 2006 - 2011

---

### PROCES-VERBAL no 7

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 27 juin 2007 à 19 h 00  
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2007
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement de Mme Jacqueline de Quattro
4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de M. Robert Delieutraz (RCAL)
5. Election à la Présidence 2007-2008
6. Dépôt et développement des motions et interpellations
  - 6.1. Postulat de M. Raoul Rod « pour un accès plus fréquent à la piscine des Mousquetaires »
7. Election à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence
8. Réponses de la Municipalité aux interpellations
  - 8.1. Réponse 2/2007 de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Vallotton intitulée « l'information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats »
  - 8.2. Réponse 3/2007 de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « des logements abordables à La Tour-de-Peilz »
  - 8.3. Réponse 4/2007 de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulée « Plan de quartier de Sully : l'immobilisme dû au changement »
9. Election à la 2<sup>ème</sup> Vice-présidence
10. Rapports :
  - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2007 relatif à la demande de crédit pour la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly
  - 10.2. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2006 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux
  - 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2007 relatif aux comptes 2006 du Fonds culturel Riviera
  - 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2007 relatif à la gestion et aux comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2007 relatif à la demande de crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment Rue des Remparts 4
  - 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection des quatre salles de classe et leurs vestiaires au Collège des Mousquetaires
11. Election des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants
12. Communications municipales
  - Communication municipale N° 12/2007 relative au rapport d'activités du Service des affaires intercommunales
  - Communication municipale N° 13/2007 relative aux mesures de tranquillisation du trafic dans la zone Edouard-Müller – Clos-d'Aubonne
13. Propositions individuelles et divers

## Appel

72 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian - Yves Belet - Fabrice Donatantonio - Daniel Kraehenbuehl - Gabriela Krekic - Claude-Alain Luy - Nicolas Masserey - Chantal Mettan - Alois Raemy - Richard Sendra

Absent(e)s : Amilcar Cunha - Bernard Gavin - Jean Tharin

M. le Président ouvre cette 7<sup>ème</sup> séance de la législature en invitant les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. Il propose à la réflexion du Conseil une dernière citation, météorologique cette fois, de Jean Simard, romancier québécois : « Lorsqu'il n'y a pas de nuages à l'horizon, il se trouve toujours quelqu'un pour déclarer que ça ne peut pas durer ».

Il souhaite la bienvenue à la presse, ainsi qu'au public qu'il remercie de s'être déplacé en nombre pour suivre nos travaux.

## Ordre du jour

M. le Président ajoute un nouveau point 5 à l'ordre du jour pour la nomination d'un délégué au SIGE, en remplacement de M. Luis Bento.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2007

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 9 mai 2007 est adopté à l'unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président remercie toutes et celles et ceux qui ont participé, de manière très rapide et agréable, au dépouillement des votations et élections du 17 juin dernier.

A la suite de l'élection complémentaire à la Municipalité, il a reçu sa propre lettre de démission au 30 juin 2007, adressée au Bureau électoral.

Ce lundi 25 juin, il a reçu une pétition signée par 770 personnes et intitulée « Les abords du port et du Château : un site à protéger ». Il donne lecture de la lettre qui accompagne cette pétition ainsi que du texte de celle-ci. Conformément à l'art. 106 de notre règlement du Conseil, cette pétition est renvoyée pour examen à une commission. Etant donné les délais trop brefs, celle-ci n'a pu être désignée ce soir et sera donc nommée lors de la prochaine séance.

Il invite chacun à participer au traditionnel cortège de la Fête de la jeunesse du samedi 7 juillet prochain, dont le thème cette année est « Les jeux ».

### 3. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement de Mme Jacqueline de Quattro

M. le Président cède sa place à Mme M. Adank, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Celle-ci relève que nous vivons ce soir un moment un peu particulier, qui se produit probablement assez rarement, puisque, en sa qualité de vice-présidente du Conseil, elle va procéder à l'assermentation de l'actuel président en tant que conseiller municipal, celui-ci ayant élu le 17 juin dernier en remplacement de Mme J. de Quattro, elle-même élue au Conseil d'Etat. Elle précise que l'intéressé ne prendra ses fonctions que le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Elle procède donc à l'assermentation de **M. Lyonel Kaufmann** selon la procédure réglementaire.

Elle félicite l'intéressé et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Elle lui rend ensuite le fauteuil présidentiel.

#### 4. **Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Robert Delieutraz (RCAL)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Yannick Thépot**, né le 2 août 1958 et domicilié à l'avenue de Bel-Air 31

#### 5. **Nomination des commissions**

##### 5.1. Nomination d'un délégué au Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Luis Bento (PDC)

Le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. F. Bourqui.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Fernand Bourqui est nommé délégué au Service intercommunal de gestion (SIGE) à l'unanimité (une abstention).**

#### 6. **Election à la Présidence 2007-2008**

M. O. Martin, au nom du groupe libéral, présente la candidature de Mme Marianne Adank comme présidente du Conseil communal pour 2007-2008.

Actuellement 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Mme M. Adank est licenciée en droit. Elle est maman de deux grands enfants aux études et habite à La Tour-de-Peilz depuis 1983. Elle préside le parti libéral de La Tour-de-Peilz. Au cours de ces dix-huit mois passés comme 2<sup>ème</sup> puis 1<sup>ère</sup> vice-présidente, elle a démontré ses qualités d'organisatrice et de meneuse. Elle saura être une présidente sachant écouter, gérer les interventions et mener les débats.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins blancs	2
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	72
	Majorité absolue	37
	<b>Oui</b>	<b>66</b>
	Voix éparses	4

**Mme Marianne Adank est élue présidente du Conseil communal pour 2007-2008.**

Mme M. Adank remercie le Conseil en ces termes :

« C'est avec un peu d'émotion que je m'adresse à vous ce soir pour vous dire MERCI. Merci à tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je m'efforcerai de la mériter et de m'en montrer digne. Merci aussi au parti libéral qui m'a proposée pour cette fonction.

Neuchâteloise, ayant épousé un Grison, travaillé à Berne, vécu à Zurich et à Bâle, je vis maintenant depuis une vingtaine d'années à La Tour-de-Peilz. Je me suis attachée à cette commune et m'y sens chez moi. C'est donc, croyez-moi, en même temps qu'une responsabilité, un honneur pour moi que de devenir Présidente du Conseil communal et de représenter La Tour-de-Peilz tout au long de l'année à venir.

Je voudrais encore remercier Lyonel Kaufmann. J'ai pu travailler à ses côtés et apprendre un peu le métier et, comme tous les membres de ce Conseil, j'ai pu apprécier ses compétences et son engagement et la façon dont il a su mener cette Assemblée avec doigté. Je lui souhaite plein succès pour sa nouvelle fonction.

J'espère que les travaux de ce Conseil vont continuer à se dérouler dans une ambiance sereine et constructive, que chacun d'entre vous contribuera à créer. J'invite tous les conseillers à respecter l'Autre et ses idées. Pour construire l'avenir, il faut savoir se parler, écouter, se comprendre et travailler ensemble.

Chacun veut, à sa manière, le meilleur pour notre commune. A nous de respecter l'avis des autres et d'essayer de faire de nos divergences une source de richesse plutôt que de disputes. Avançons donc ensemble dans la même direction !

Je forme tous mes vœux pour l'avenir de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Bonnes vacances à tous et merci pour votre attention. »

M. le Président se dit très heureux de lui confier, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les clés de ce Conseil. Il lui souhaite plein succès pour une année qui sera à n'en pas douter passionnante. Il lui adresse quelques paroles de son poète préféré, René Char : « Impose ta chance, sert ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront », et lui souhaite bonne route.

## 7. Dépôt et développement des motions et interpellations

### 7.1. Postulat de M. Raoul Rod intitulé « Pour un accès plus fréquent à la piscine des Mousquetaires »

M. R. Rod souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter les périodes d'accès à cette piscine, située idéalement dans notre localité. Celle-ci n'est actuellement ouverte que 190 jours par année, ce qui a certainement une influence sur la chute de vente des abonnements annuels. Très bien aménagé, ce bassin pourrait rendre de grands services aux enfants et parents habitant la commune, qui sont souvent obligés de se déplacer à Vevey ou à la Maladaire. La natation est un sport bénéfique pour la santé. Le groupe UDC demande d'élargir les heures d'ouverture durant la semaine, d'ouvrir la piscine pendant les vacances scolaires et certains jours fériés. Les installations resteraient fermées pendant un mois en été pour des travaux de nettoyage et de maintenance. Le préavis municipal de 1975, date de la construction de cette piscine, stipule une obligation pour les autorités de mettre à disposition de la jeunesse et de la population en général ces installations sportives (salle de gymnastique et bassin de natation). Le rapport de la commission de l'époque fait état de la discussion qui a surtout porté sur les utilisateurs de ce bassin. Cette installation était spécialement destinée aux écoles, mais les sociétés sportives et le public devaient y avoir accès en dehors des heures d'école, la semaine comme le week-end.

M. R. Piguet, municipal, indique que la Municipalité, pour des questions techniques et financières, n'est pas favorable à ce postulat. Si le Conseil décide de renvoyer ce texte directement à la Municipalité, celle-ci établira un rapport exhaustif à ce sujet. Et si ce postulat devait être renvoyé à une commission de prise en considération, la Municipalité y apportera son argumentation.

La parole n'est plus demandée. Le groupe UDC souhaite que le Conseil statue directement sur la prise en considération de ce postulat. Au vote, **celui-ci est pris en considération à une très large majorité et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.**

## 8. Election à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence

M. K. Egli, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Patrice Wenger comme 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2007-2008.

Le Parti radical a innové et n'a pas lésiné sur les moyens. Pour la première et certainement l'unique et la dernière fois, nous avons vu dans notre commune des affiches à l'effigie du candidat à la première vice-présidence du Conseil communal. Tout le monde connaît donc M. P. Wenger.

M. P. Wenger ne dispose d'aucune expérience comme 1<sup>er</sup> vice-président. Cependant, il a présidé le SIGE pendant une période bien difficile, il préside actuellement Police Riviera, ainsi que la Société des armes de Guerre de notre commune, mais saura-t-il jouer le rôle de numéro 2 derrière la nouvelle Présidente ?

Bien que né au siècle dernier, il demeure plus jeune d'esprit que bien des jeunes ! Il n'est pas surchargé par ses différentes tâches. Il a une vie professionnelle bien remplie dans l'organisation de l'Hôpital Riviera, une vie associative bien engagée. Mais heureusement, il trouve encore le temps de s'amuser avec ses petits-enfants. Le voir à quatre pattes jouer le rend encore plus sympathique et humain.

Lorsqu'il s'agit de s'engager pour la communauté, il le fait avec sérieux. Il tient à s'engager pour sa ville natale, le bien-être de ses habitants et n'attend qu'un signe de la part du Conseil. Il sait être sérieux, sans se prendre au sérieux.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins blancs	7
	Bulletins nuls	2
	Bulletins valables	70
	Majorité absolue	36
	<b>Oui</b>	<b>57</b>
	Voix éparses	6

### **M. Patrice Wenger est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2007-2008.**

M. P. Wenger remercie du fond du cœur celles et ceux qui ont voté pour lui cette année. Il n'empiètera pas sur les prérogatives de la nouvelle présidente puisqu'il a assez à faire avec ses autres conseils. Par contre, il se tiendra à sa disposition lorsqu'elle aura besoin de lui. Il souhaite à tous de très bonnes vacances.

M. le Président dit avoir eu beaucoup de plaisir à faire un bout de chemin avec lui cette année, tout comme cela avait été le cas à l'époque au sein de la Commission de gestion. Il se dit persuadé que cette année de vice-présidence sera également enrichissante et passionnante et lui souhaite d'en profiter le plus possible.

## **9. Réponse de la Municipalité aux interpellations**

### **9.1. Réponse 2/2007 de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Vallotton intitulée « l'information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats »**

M. J. Vallotton ne se déclare pas satisfait de la réponse de la Municipalité qui cependant, cette fois, est claire, sans ambiguïté et énoncée par écrit. Notre Exécutif n'a donc pas l'intention de mieux et plus régulièrement informer notre Conseil sur la politique régionale, et ceci contrairement à ce qu'avait laissé entendre l'ancien syndic suite à une demande signée par des membres de ce Conseil venant de divers horizons politiques.

La Municipalité écrit qu'à l'instar de ses homologues du district, elle n'entend pas donner d'information particulière sur les discussions de la Conférence des syndicats. Cette affirmation est fautive, puisque le Conseil communal de Vevey a décidé en novembre 2005, suite à une motion, de porter chaque trimestre à l'ordre du jour de ses séances un point intitulé « Information de la Conférence des syndicats du district de Vevey ». Et cette intéressante et nécessaire information existe dorénavant bel et bien. Il est possible de consulter sur internet les procès-verbaux des séances du Conseil communal de la ville voisine. C'est ainsi qu'il a pu lire noir sur blanc ce qui se mijote à la Conférence des syndicats, notamment sur la politique foncière régionale et le projet de patinoire à Puidoux. Il précise qu'il n'a jamais parlé de décisions sur ces sujets, comme l'interprète à tort la Municipalité.

Il ne souhaite pas poursuivre avec des contre-arguments et développer une dixième fois les bonnes raisons d'être mieux informé sur la Conférence des syndicats. Il constate simplement que les acteurs du G8, les chefs d'Etat des pays les plus puissants du monde, communiquent chacun de leur côté avant, pendant et à la fin de leur sommet. La Conférence des syndicats du district, un petit G8... ou plutôt un G10 à l'échelle régionale, continue de concocter la politique régionale presque en cachette, parce que certains de ses membres sont adeptes de la rétention d'information. C'est risible et difficile à comprendre de nos jours et surtout à accepter dans une démocratie qui se veut plus transparente, comme le stipule la nouvelle Constitution vaudoise.

Après de moult et vains appels du pied, il se résigne à annoncer le dépôt prochain d'une motion qui, l'espère, sera soutenue par celles et ceux qui estiment que l'information sur les dossiers de la régionalisation doit être à la hauteur des enjeux.

La parole n'est plus demandée.

### **9.2. Réponse 3/2007 de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christiane Rithener intitulée « des logements abordables à La Tour-de-Peilz »**

Mme Ch. Rithener ne se déclare pas satisfaite de la réponse municipale, mais ne déposera pas de résolution. Elle ne peut que prendre acte, avec de vifs regrets, du fait que notre Exécutif n'a pas de véritable politique du logement pour la législature en cours. Il y a effectivement un réel problème de terrains disponibles dans notre commune, mais au vu de l'inconsistance de la réponse municipale, elle constate que la Municipalité ne manifeste aucun intérêt pour trouver des solutions et encourager la coopérative d'habitation qui cherche à proposer des logements à des prix abordables dans notre commune. Son seul espoir est qu'avec l'adoption du futur PGA, des solutions pourraient être trouvées. Elle en profite pour demander à quel stade en est ce PGA et quand on peut espérer en entendre parler à nouveau.

La parole n'est plus demandée.

9.3. Réponse 4/2007 de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulée « Plan de quartier de Sully : l'immobilisme dû au changement »

M. J.-Y. Schmidhauser a longuement hésité sur le contenu de son intervention tant il y a de choses à dire et tant les sujets abordés sont importants. Il s'agit non seulement de l'aménagement d'une des plus belles parcelles de notre commune, mais également de plusieurs centaines de milliers de francs d'investissements. Sur la forme, il trouve dommage que la réponse de la Municipalité ne soit pas signée par le municipal responsable, qui devrait logiquement y être associé. Pourrait-on changer cette pratique ?

Sur le fond, il constate que, se réfugiant derrière l'existence d'une nouvelle procédure judiciaire divisant le promoteur d'avec quelques opposants, la Municipalité refuse de répondre aux deux questions principales. Ceci ne semble pas acceptable. La Municipalité se doit d'apporter des réponses aux questions que nous lui posons. Et nous sommes, Conseillers communaux, en droit d'en obtenir. Ses questions visaient exclusivement à connaître les intentions de la Municipalité (et non pas du Tribunal ou des opposants) sur un certain nombre de points. La volonté de la Municipalité n'est pas dépendante de l'appréciation de l'autorité judiciaire qui, elle-même, est amenée à trancher un litige de tout autre nature, à savoir si un tiers est en droit d'exiger la modification d'un plan de quartier et, dans l'affirmative, à quelle conditions. Cela n'a strictement rien à voir avec les questions de l'interpellation.

Dans les déterminations qu'a déposées la Municipalité dans le cadre de la procédure pendante, celle-ci affirme que, nonobstant les importants changements intervenus, elle n'entend pas demander la révision du plan de quartier. Pourquoi la Municipalité refuse-t-elle de dire à un Conseiller ce qu'elle dit au promoteur, aux opposants et au Juge ? Cela paraît étrange, surtout si l'on considère que la Municipalité a vis-à-vis d'un conseiller communal une obligation de renseigner plus forte que vis-à-vis d'un opposant ou d'un propriétaire. Si la Municipalité avait apporté, dans sa réponse à la question (i), la même réponse que celle donnée dans la procédure pendante, elle aurait été obligée de répondre à la question (ii) et constater alors la voie sans issue dans laquelle elle se trouve actuellement.

La Municipalité ne dispose aujourd'hui plus d'aucun moyen juridique pour contraindre le nouveau propriétaire de la parcelle 2729 (donc le Châtelain) de construire ce qui était prévu à cet endroit, soit des installations d'utilité commune.

La réponse aux questions (iii) et (iv) est identique et ne dit qu'une seule et même chose, à savoir que la réalisation du giratoire est « totalement indépendante » du plan de quartier. Cette réponse est gravement contreproductive à maints égards. En premier lieu, soutenir que la création d'un giratoire impliquant une dépense de près de CHF 750'000.— doit se faire sans se préoccuper du problème de la desserte du plan de quartier adjacent (qui va imposer des accès et des modifications conséquentes des voies publiques à quelque 100m au Nord et 100m au Sud du giratoire) démontre non seulement une absence de toute vision globale et cohérente, mais plus encore un véritable acharnement à défendre une solution qui ne tient pas. Le bon sens commande que lorsque l'on construit un ouvrage aussi cher, on essaye d'en optimiser l'utilisation. Cette simple mesure, qui relève de la coordination, permettrait d'économiser à la collectivité des centaines de milliers de francs en évitant d'avoir à construire d'autres accès. L'entêtement de la Municipalité est incompréhensible. Cette réponse bien malheureuse consacre l'invention à La Tour-de-Peilz, capitale mondiale du jeu, d'un nouveau jeu de hasard : « Qui veut perdre des millions ? », dont les règles se trouvent à l'article 50 LATC qui prévoit que les propriétaires sont tenus de participer aux frais d'équipement des infrastructures publiques dont ils bénéficient. La Municipalité est-elle consciente du fait qu'en insistant sur la prétendue indépendance existant entre le giratoire et le plan de quartier, elle se coupe définitivement de la possibilité de demander une participation financière de plusieurs centaines de milliers de francs au promoteur ?

Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Certains se rappelleront des frais importants qu'a dû assumer la collectivité publique à l'occasion de la création du trottoir de l'Auverney ou encore de la correction du ruisseau dans le nouveau quartier du Hameau. Tous ces frais auraient pu être évités ou fortement réduits si la Municipalité avait à l'époque bien suivi son dossier. La Municipalité avait promis qu'on ne l'y reprendrait plus. Les belles promesses rendent les Conseillers communaux joyeux !

Il serait tellement plus simple de coordonner tous ces travaux (création du giratoire et accès du plan de quartier) tout en minimisant les dépenses de la collectivité publique pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Chailly. Il suffit pour cela de le vouloir, mais la Municipalité ne le veut visiblement pas.

Pour toutes ces raisons, il ne se déclare pas satisfait des réponses données. L'art. 99, al. 3 du règlement du Conseil prévoit la possibilité pour l'interpellateur de faire adopter une résolution, qui n'a toutefois pas d'effet contraignant. Les hasards du calendrier font qu'une telle résolution n'est pas nécessaire et que la meilleure réponse à donner pour le Conseil sera simplement de suivre l'avis de la commission du giratoire, au moment où il aura à voter sur le préavis correspondant.

La parole n'est plus demandée.

## 10. Election à la 2ème Vice-présidence

M. J.-P. Schwab, au nom du groupe démocrate-chrétien, présente la candidature de M. Willy Bühlmann comme 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour 2007-2008.

Elu en octobre 1997 sur la liste du « Renouveau Centriste », M. W. Bühlmann intègre le Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Sous l'étiquette PDC et indépendants, il est brillamment en octobre 2001, puis en mars 2006. Il a également brigué à deux reprises un fauteuil de municipal, sans toutefois décrocher la timbale. Mais son envie de mettre son bon sens pratique au service de la communauté fut récompensée lorsqu'il fut élu constituant vaudois en 1998. Il prit un plaisir crescendo à siéger pendant plus de deux ans aux nombreuses séances du côté du Palais de Rumine. Ce sont certainement ces agréables souvenirs lausannois qui l'ont motivé à se présenter cette année au Grand Conseil, se classant premier viennent-ensuite sur la liste « Riviera Libre », emmenée par le député veveysan Jérôme Christen.

Bien que né dans une maternité de Lausanne vers la fin de l'été 1952, M. W. Bühlmann a toujours habité entre la route de Chailly et le quartier de la Saussaz. Après avoir fréquenté l'Ecole d'agriculture de Marcelin, il seconde son père puis reprend l'exploitation de la ferme. Aujourd'hui, son fils aîné Xavier représente la 4<sup>ème</sup> génération des Bühlmann et 76 ans de fidélité en terres boélandes. Damien, Carine, Joëlle et Nicolas complètent la famille, sans oublier l'efficace maîtresse de maison Bettina. Willy est également grand-papa de deux petites-filles et, depuis ce mois, d'un petit-fils. Cela ne l'a pas empêché de construire un nouveau hangar pour accueillir le désormais renommé Marché Paysan. Il est aussi l'un des initiateurs de l'Agri'hotte et fait partie de nombreux comités et associations professionnelles, en relation avec les fruits, légumes, vins et bétail. Sur le plan sportif, M. W. Bühlmann est un redoutable adepte de la « petite reine », surtout lorsque la pente se fait plus rude. Il a notamment à son palmarès plusieurs participations à la « Rominger » et au Grand Raid entre Hérémece et Grimentz.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	72
	Bulletins rentrés	72
	Bulletins blancs	6
	Bulletins nuls	3
	Bulletins valables	69
	Majorité absolue	35
	<b>Oui</b>	<b>53</b>
	Voix éparses	10

### **M. Willy Bühlmann est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal pour 2007-2008.**

M. W. Bühlmann remercie toutes celles et ceux qui ont voté pour lui, surtout son groupe qui l'a si gentiment proposé à ce poste... Ce n'est pas le poste en lui-même qui lui fait souci, mais son évolution, compte tenu de son emploi du temps et du fait qu'il n'a pas vraiment l'intention de vendre ses vélos. Il souhaite à chacun un bon été.

M. le Président se dit certain que le bon sens terrien de l'intéressé fera merveille au sein de cette assemblée et lui souhaite autant de plaisir qu'il en a eu durant ses années au Bureau.

## 11. Rapports

### 11.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2007 relatif à la demande de crédit pour la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly

Rapporteur : M. Pierre-André Oberson

M. R. Baud, municipal, rappelle que le giratoire projeté répond à la nécessité de fluidifier et de sécuriser le trafic sur la route de Chailly, particulièrement à cette intersection. Comme mentionné dans sa réponse à l'interpellation de M. J.-Y. Schmidhauser, ce giratoire n'est aucunement dépendant de la réalisation globale ou

partielle du plan de quartier de Sully. Il précise que cette réponse est signée par Mme le Syndic et le secrétaire municipal comme toute décision de la Municipalité, qu'il s'agisse d'un préavis, d'une décision, etc. adressé à un citoyen. Ce giratoire est la suite logique des ronds-points construits ces dernières années sur les axes du réseau routier régional et du réseau collecteur principal. De nombreux étudiants se rendent chaque jour au gymnase de Burier et passent par ce carrefour. Une pétition a été déposée auprès de la Municipalité par des habitants du lieu, demandant que le trafic soit sécurisé sur ce tronçon. Il ne faut pas attendre que des accidents se produisent. Comme la commission l'a relevé, ledit giratoire est déjà prévu dans le plan directeur communal approuvé en février 2000. Nous devons demeurer soucieux de la sécurité liée au trafic dans notre commune. Même sans construction sur les parcelles du plan de quartier de Sully, ce giratoire est une nécessité. La commission ad hoc l'a du reste bien reconnu puisqu'elle précise par deux fois dans son rapport que « ce giratoire doit être construit ». Ce n'est pas sur la partie inférieure de la route de Chailly, en aval de la ligne des CFF, que le risque d'accident est le plus sérieux. Une solution devra être étudiée en relation avec un nouveau projet immobilier qui, s'il se réalise, nécessitera une sortie supplémentaire sur cette portion de route. Ce n'est donc pas un éventuel et futur modérateur de trafic dans cette zone qui doit retarder la construction du giratoire. La Municipalité demande instamment au Conseil de ne pas adopter les conclusions négatives du rapport de la commission, mais de penser à la sécurité du trafic et de prendre une décision positive en adoptant les conclusions du préavis municipal. Les citoyens nous en remercieront.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le rapport de la commission est accepté par 37 voix contre 33.

M. K. Egli demande une contre-épreuve à l'appel nominal, demande qui est appuyée réglementairement par cinq autres conseillers.

**Le vote à l'appel nominal confirme le résultat de 37 voix pour et 33 voix contre (une abstention).**  
Dès lors, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- Vu le préavis municipal 4/2007 concernant la demande de crédit pour la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly ;
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'examen du préavis 4/2007 ;
- Considérant que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

de rejeter le préavis municipal no 4/2007 concernant la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly.

#### **11.2. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2006 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux**

Rapporteur : M. Daniel Meyer, président

M. le Président indique que la discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, dicastère par dicastère et têtes de chapitres suivants, puis sur le rapport de gestion, et enfin sur les réponses de la Municipalité. Il ouvre la discussion sur le rapport des comptes :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Administration générale          | La parole n'est pas demandée. |
| 2. Finances                         | La parole n'est pas demandée. |
| 3. Domaines et Bâtiments            | La parole n'est pas demandée. |
| 4. Urbanisme et Travaux             | La parole n'est pas demandée. |
| 5. Instruction publique et Cultes   | La parole n'est pas demandée. |
| 6. Police, Feu et Protection civile | La parole n'est pas demandée. |

7. Sécurité sociale	La parole n'est pas demandée.
8. Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement	La parole n'est pas demandée.
9. Bilan	La parole n'est pas demandée.
10. Inventaire des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
11. Détail des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
12. Charges et revenus	La parole n'est pas demandée.
13. Tableaux - Statistiques	La parole n'est pas demandée.
14. Inventaire des amortissements et dotations	La parole n'est pas demandée.
15. Inventaire des immeubles	La parole n'est pas demandée.
16. Dépenses d'investissements	La parole n'est pas demandée.
17. Fondations	La parole n'est pas demandée.

La discussion n'est pas demandée sur le rapport de gestion et les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion.

M. J.-Y. Schmidhauser, en page 29 du rapport de la commission, remarque que les charges relatives aux ordures ménagères ont baissé de fr. 142'755.-- entre 2004 et 2006, alors qu'il y a certainement eu une augmentation du tonnage. Il constate donc que, même avec des ordures, on peut faire de l'argent...

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le rapport de gestion, les réponses de la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptés à l'unanimité, comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2006
- oui le rapport de la commission de gestion de l'année 2006
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'approuver le rapport de la commission de gestion
2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2006, tels que présentées
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2006, tels que présentés
4. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2006
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2006

#### 11.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2007 relatif aux comptes 2006 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin-de-Bons

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 6/2007 du 9 mai 2007
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'adopter les comptes 2006 du Fonds culturel Riviera

11.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2007 relatif à la gestion et aux comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Daniel Cornut

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit** :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 7/2007 du 9 mai 2007
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2006
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2006

11.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2007 relatif à la demande de crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment Rue des Remparts 4

Rapporteur : M. Frédéric Glauser

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et sept abstentions), comme suit** :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal n° 8/2007 du 9 mai 2007,
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accepter le préavis municipal n° 8/2007 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de l'immeuble Rue des Remparts 4 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 125'000.-- à prélever par le débit du compte n° 9143.040.00 « Remparts 4 – Rénovation » ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit par le compte n° 9282.001.00 « Investissements futurs » doté à ce jour de fr. 2'318'000.-- ;
  4. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante.
- 11.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection des quatre salles de classe et leurs vestiaires au Collège des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jean-Pierre Grin

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 9/2007 du 9 mai 2007,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'accepter le préavis municipal N° 9/2007 relatif à une demande de crédit pour la réfection de quatre salles de classe et leurs vestiaires au collège des Mousquetaires;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 91'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.043.00 < Collège des Mousquetaires - Réfection de 4 classes > ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de CHF 91'000.-- par le compte N° 9282.001.00 < Dépenses et investissements futurs > doté à ce jour de CHF 883'000.-- ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante.

#### **12. Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants**

Mme Monique Petitpierre est présentée au poste de scrutateur par le groupe socialiste.

Mme Chantal Mettan est présentée au poste de scrutateur par le Rassemblement des Citoyens Actifs et Libres.

M. José Espinosa est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe libéral.

M. Nicolas Masserey est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe UDC.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mmes Monique Petitpierre et Chantal Mettan, MM. José Espinosa et Nicolas Masserey sont élus respectivement scrutatrices et scrutateurs suppléants pour 2007-2008 à l'unanimité.**

#### **13. Communications municipales**

- Communication municipale N° 12/2007 relative au rapport d'activités du Service des affaires intercommunales
- Communication municipale N° 13/2007 relative aux mesures de tranquillisation du trafic dans la zone Edouard-Müller – Clos-d'Aubonne
- Communication municipale N° 14/2007 relative à l'aménagement d'une zone 30 km/h au centre-ville
- Rapport de la Commission de contrôle régionale – ORPC Riviera – comptes 2006

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. R. Baud ne désire pas prendre la parole pour exprimer sa déception quant à la décision relative au giratoire, mais pour parler d'éclairage public. Plusieurs communes, alémaniques pour la plupart, se posent la question de réduire leur éclairage public, voire de l'éteindre durant une certaine période de la nuit. La Municipalité n'envisage pas d'économiser de l'énergie et d'éteindre partiellement ou totalement des lampadaires d'une rue durant la nuit au détriment de la sécurité de nos citoyens. Débrancher un candélabre sur deux ou sur trois n'est pas une meilleure solution car, indépendamment des zones d'ombre ou des trous noirs ainsi créés, il faudrait refaire le câblage électrique souterrain. Afin d'économiser de l'énergie, la Commune procède actuellement à l'échange progressif et systématique des lampes fluorescentes contre des lampes à vapeur de sodium moins gourmandes en énergie, ceci dans le cadre de l'entretien et du renouvellement des installations prévu au budget annuel. Au terme du premier trimestre 2007, la proportion des lampes à vapeur de sodium représente déjà un 34% et celles à vapeur de mercure un 40%. Cet automne, des essais seront effectués avec la Romande Energie afin de réduire la tension sur les circuits de l'éclairage public uniquement, ce qui permettra d'économiser de l'énergie durant la nuit et de réduire quelque peu l'intensité lumineuse, sans assombrir pour autant les rues.

M. R. Piguët indique que l'assemblée générale des actionnaires de la SA Compost Chablais Riviera s'est tenue le 13 juin dernier. Deux offres ont retenu plus spécialement l'attention des communes actionnaires, à savoir celle de la société privée Kompogaz, présentée par le Conseil d'administration, avec une offre de fr. 6'200'000.--, et celle de la Satom, en mains publiques, avec une offre à fr. 5'500'000.--. Précisons que l'Etat du Valais demandait le remboursement de la subvention en cas de vente à un privé. Sur un total de 20'000 actions détenues par les cantons de Vaud et du Valais et par 24 communes vaudoises et deux communes valaisannes, c'est par 18'179 oui et 1'821 non que l'assemblée des actionnaires s'est prononcée pour la vente en faveur de la Satom. Cette décision devra être confirmée par l'assemblée des actionnaires de la Satom le 10 juillet 2007. L'art. 10 de la convention qui lie Compost Chablais Riviera aux communes actionnaires stipule qu'en cas de déficit d'exploitation, chaque commune s'engage à payer une quote-part des charges annuelles proportionnellement à sa participation au capital-actions. Les charges annuelles comprennent également les intérêts des emprunts ainsi que les montants nécessaires à l'amortissement prévu des capitaux investis. La Municipalité déposera donc un préavis pour la quote-part de La Tour-de-Peilz au déficit final. Il relève que cette situation a également été évoquée par la Conférence des syndicats.

Mme J. de Quattro, municipale, ne souhaite pas quitter ce Conseil sans faire le point sur les dossiers de son dicastère, en commençant par les zones 30 qui lui sont particulièrement chères. Toutes les indications concernant la 2<sup>ème</sup> zone figurent dans la communication municipale distribuée ce soir. Huit secteurs ont été définis, en respectant le plan directeur communal des circulations et les conditions fixées par l'ordonnance concernant l'aménagement des zones 30 et des zones de rencontre. Une première zone a été mise en service à Bourg-Dessous au début de cette année. Il y a encore quelques marquages à finaliser. La 2<sup>ème</sup> zone, à savoir celle des collèges des Marronniers et des Mousquetaires, est prête à être mise en œuvre durant les vacances scolaires, pour que les gens aient le temps de s'habituer, l'idée étant de voir comment cela fonctionne et de faire les marquages définitifs à la rentrée. Les autres zones comprennent l'ensemble des rues et des chemins non qualifiés ou faisant partie du réseau collecteur secondaire, tel que décrit dans le plan directeur communal des circulations. La prochaine zone se situera à Bel-Air, près des collèges, et sera mise en place cet automne. L'évaluation des besoins est en cours pour les cinq zones restantes et les montants nécessaires devraient être portés au budget 2008. Le cas échéant, un préavis sera déposé devant le Conseil. Ces nouvelles zones seront soumises à enquête publique au travers de la Feuille des Avis Officiels. La Municipalité a donné une suite favorable au souci exprimé par un conseiller concernant la sécurité sur l'avenue des Baumes. Elle a décidé la création d'un passage pour piétons sur cette artère, à la hauteur de l'avenue de Jaman. L'évaluation faite a effectivement confirmé un besoin d'aménagement à cet endroit. Elle déplore à son tour que nous ne puissions pas réaliser rapidement le giratoire devant les gymnases et espère qu'aucun accident ne se produira. La sécurité de nos enfants doit passer avant des économies éventuelles.

Pour ce qui est de Police Riviera, les nouvelles infrastructures de Clarens sont fonctionnelles, tout comme les postes de La Tour-de-Peilz et de Vevey, et les compétences ont été réparties. Les statuts du personnel de l'association de communes ont été ratifiés par le Conseil d'Etat, de même que le règlement d'application et la convention de transfert, ce qui fait que l'ensemble du personnel sera transféré des employeurs actuels que sont les communes à la nouvelle entité Police Riviera le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En ce qui concerne la culture, le Conseil est régulièrement informé des travaux du Fonds culturel Riviera. Quant à la Commission culturelle, elle siège régulièrement, tous les deux mois. Elle dispose d'un budget intéressant et décide de soutenir des actions culturelles boélandes et de proximité qui permettent à notre commune de rayonner dans un maximum de domaines culturels. Elle se réjouit que la Salle des Remparts soit à nouveau opérationnelle fin novembre-début décembre et participe ainsi au rayonnement de la culture boélande.

#### 14. Propositions individuelles et divers

M. M. Baiutti revient sur la motion déposée en octobre 2005 par M. F. Donatantonio, demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour adhérer au plus vite à la communauté tarifaire MOBILIS. M. le Syndic avait alors répondu que ce dossier était bien plus complexe que nous le pensions et qu'il fallait patienter jusqu'au changement d'horaire des transports publics en décembre 2007. Cette motion avait ensuite été transformée en postulat et transmise à la Municipalité. Nous apprenons maintenant par la presse que la Riviera ne pourra pas adhérer à MOBILIS avant 2009 et que le Conseil communal et la Municipalité de Vevey ont réagi auprès des instances concernées. Nous apprenons également, en lisant le rapport d'activité du SAI, qu'« un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux ». Il demande donc si la Municipalité peut nous en dire plus à ce sujet, si elle est en possession de ce rapport et si elle fait le nécessaire pour qu'une adhésion à la communauté tarifaire MOBILIS se fasse dans les plus brefs délais.

M. R. Baud a participé il y a cinq semaines, dans le cadre de la CORAT, à une séance de mise au point avec le canton. Toutes les communes de la région étaient présentes et il n'était pas le seul à regretter la situation. Le rapport mentionné ne nous est toutefois pas encore parvenu. Il y a effectivement des problèmes au niveau de l'agglomération lausannoise, mais aussi un problème que les autorités cantonales et fédérales ont sous-estimé, à savoir celui des machines à billets qui nécessitent une mise au point informatique. Entre Lausanne et Vevey, il est question de réintroduire une section parce qu'il y a trop de pertes. A cause de ces pertes également, la couronne lausannoise va être coupée en deux, l'ouest et l'est. Il y a trop de tricheurs, et les CFF vont devoir modifier leurs machines de contrôle. Les problèmes techniques n'en finissent pas. Les communes ont beau faire pression, elles ne sont pas les moteurs de cette opération. C'est le Canton qui est le chef d'orchestre et on nous a fait comprendre qu'il n'y aurait effectivement rien de concret avant la fin de l'année 2008. Il demande donc au Conseil de patienter avant d'avoir des informations plus précises.

M. A. Grangier rappelle que le réaménagement du carrefour Ed.-Muller - Clos-d'Aubonne avait fait l'objet du préavis 5/2005, que la commission proposait de refuser et que la Municipalité a finalement retiré. Moins de deux ans après, c'est quasiment le même concept qui est redéposé, mais cette fois sous forme de communication. Il demande quel est le processus qui permet à la Municipalité d'agir ainsi car, de prime abord, il voit quand même dans cette manière de faire un déni de démocratie. Il souhaite une réponse orale pour le prochain conseil.

Mme B. Fahrni-Chiusano intervient au sujet des vitres de la salle de gymnastique du collège Bel-Air qui sont, pour la majorité d'entre elles, condamnées depuis plus d'une année déjà, pour cause de défectuosité des systèmes d'ouverture. Deux fenêtres s'ouvraient encore l'hiver passé mais malheureusement, depuis environ quatre mois, plus aucune fenêtre ne peut s'ouvrir. La température dans la salle avoisine les 30-35 degrés. Dans ces conditions, toute activité physique devient extrêmement pénible, malsaine et même dangereuse pour la santé. Elle a eu l'occasion de parler avec des membres du corps enseignant pour qui cette situation ne peut plus durer. Une institutrice ne donne plus ses leçons de gym dans cette salle et se voit obligée d'aller à l'extérieur. Une autre a avoué avoir fait un malaise dû à la chaleur. Elle prie donc la Municipalité de tout mettre en œuvre afin que les travaux de réfection puissent être réalisés pendant les vacances et qu'ainsi le problème soit résolu à la rentrée.

M. R. Piquet répond que ce dossier est actuellement à l'étude, mais que ce problème n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Par une mauvaise utilisation des gens, on ne peut plus réparer ces fenêtres qui devront donc être remplacées. La Municipalité déposera un préavis le cas échéant, en fonction du montant des travaux.

M. G. Chervet indique que la présidence de la Commission des finances passe au groupe socialiste et sera assurée par Mme S. Conod.

M. M.-A. Horisberger remarque que, malgré ce qui avait été dit devant ce Conseil, il est toujours relativement facile d'accéder aux serres ex-Brunner. Il demande que la Municipalité nous donne des garanties réelles que le nécessaire sera fait avant les vacances scolaires afin que ce site soit sécurisé.

Mme le Syndic indique que suite à l'élection complémentaire à la Municipalité du 17 juin 2007, qui a désigné le successeur de Mme J. de Quattro en la personne de M. L. Kaufmann, la Municipalité, dans sa nouvelle composition, a procédé à la répartition des dicastères. Pour l'essentiel, M. L. Kaufmann reprend les attributions de Mme J. de Quattro. Il entre en fonction le 1<sup>er</sup> juillet. L'organisation municipale est donc désormais la suivante :

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| ▪ Administration générale, jeunesse, écoles, services sociaux et tourisme | Nicole Rimella, syndic        |
| ▪ Finances, informatique, office de la population et économie             | Frédéric Grognoz, vice-syndic |
| ▪ Domaines, bâtiments et affaires sportives                               | Roland Piguet                 |
| ▪ Urbanisme, travaux publics et cultes                                    | Raoul Baud                    |
| ▪ Sécurité et affaires culturelles  | Lyonel Kaufmann               |

La répartition des délégations et commissions municipales demeure inchangée, à l'exception de Montreux-Vevey Tourisme qui passe à l'Administration générale, de la Promove qui est confiée à Finances et de la taxe de séjour qui devient du ressort du dicastère de la sécurité et des affaires culturelles.

Elle s'adresse ensuite à Mme J. de Quattro en ces termes :

« Entrée en fonction le 1er juillet dernier, te voilà, une année plus tard, appelée à de hautes fonctions. Tu quittes ainsi notre modeste Maison de commune pour une vraie vie de château.

Tu viens de vivre une année météoritique en somme, où tu as dû concilier ton activité professionnelle, ton mandat de municipale, ta campagne électorale au Conseil d'Etat et les travaux préparatoires à ton entrée au gouvernement cantonal. Une tâche surhumaine dont tu t'es acquittée avec les honneurs, en sacrifiant tes heures de sommeil, tes loisirs et sans doute un peu tes amis.

Après Daniel Schmutz, notre commune s'enorgueillit donc de compter l'un des siens au gouvernement vaudois.

Nous savons que du haut de tes nouvelles fonctions, tu n'oublieras pas La Tour-de-Peilz. Si les membres d'un exécutif cantonal doivent avoir devant les yeux l'intérêt du canton, ils ne sont pas pour autant obligés d'oublier leurs racines.

Nous savons aussi qu'avec l'intelligence et la ténacité qui te caractérisent, tu vas t'attaquer aux gros dossiers qui t'attendent. Parmi lesquels, la réforme policière vaudoise que d'autres avant toi ont été incapables de mener. Nous comptons sur toi pour que tu y mettes la sensibilité de notre région et sa vision de la proximité. Je sais que tu en es convaincue, mais je ne peux m'empêcher de te le dire en quatre z'yeux : ce canton ne se renforcera pas au détriment de ses communes. Il n'a pas le droit de mépriser ses petites soeurs et il est grand temps que s'établisse à nouveau un dialogue constructif basé sur la confiance entre institutions des deux niveaux.

Mais trêve de jérémiades : je me fais la porte-parole de toutes les personnes ici réunies pour te souhaiter bon vent du côté de Lausanne. Et je peux te livrer une confidence que l'on m'a soufflée et qui te rassurera sans doute : là-bas aussi, ils ont un carnetzet.

Chère Jacqueline, tous nos vœux de réussite et de bonheur t'accompagnent. Et pour que tu puisses signer de bonnes décisions, je te remets ce présent au nom de la Municipalité de La Tour-de-Peilz. »

Mme J. de Quattro lui répond alors en ces termes :

« Tes paroles m'ont beaucoup touchée, Nicole. A toi et à mes collègues, un très grand merci.

Chers Amis, je sais que l'appel de l'estomac est fort, je tâcherai donc d'être brève, mais permettez-moi de vous dire quand même deux mots, puisque c'est la dernière fois que je suis devant vous ici. C'est pour moi la semaine des émotions fortes. Hier matin, je grelottais comme une castagnette sous la pluie lors du cortège entre le Château et la cathédrale, avant de me réchauffer le cœur dans cette vénérable bâtisse lors de l'assermentation. C'était un moment de grande joie et aujourd'hui, ce soir, avec vous, au chaud dans la Maison Hugonin, j'ai quand même un petit souffle froid dans le cou et un pincement certain au cœur en me disant que je vais devoir vous quitter.

C'est un moment de grand regret, parce que pendant ces 13 ans durant lesquels j'ai eu le privilège de siéger avec vous - douze ans avec vous, une année en face de vous - combien de liens d'amitié se sont tissés, combien de beaux échanges, parfois vifs, parfois ironiques, toujours respectueux, toujours courtois. Je m'en réjouis, parce que pour moi la politique se fait dans le respect les uns des autres, dans le respect des idées divergentes, dans le respect des valeurs et des opinions de chacun. Pour moi, une politique sans respect est une démocratie qui ne fonctionne plus, une société qui n'a plus le respect les uns des autres. J'ai vu cela

pendant la campagne et je me réjouis qu'à La Tour-de-Peilz, nous ayons cette dignité-là et que nous la conservions. Je vous souhaite encore de nombreux beaux débats vifs et respectueux, dans l'intérêt de nos concitoyens, toujours à leur écoute et toujours l'intérêt commun devant les yeux. Je pense que Marianne, Patrice, Willy, vous aurez beaucoup de plaisir à diriger cette belle assemblée et je suis convaincue que Lyonel, tu auras énormément de plaisir à prendre ma place. Et rassure-toi : tu vas passer la clé du carnotzet à Marianne, mais je te donnerai la mienne.

A mes collègues de la Municipalité, j'aimerais vous dire un grand merci. Pendant cette année, vous avez été tout simplement exceptionnels. Non seulement par l'amitié que vous m'avez apportée, par votre appui, votre compréhension. C'était tout sauf évident d'arriver là et de dire : « Je veux partir ». Quel message je vous ai donné ! Dire que je suis contente d'être élue et voilà qu'on m'appelle ailleurs. Et j'ai l'audace de dire oui ! Franchement, ce n'était pas évident pour moi, pas évident pour vous. Ce n'était en tout cas pas évident pour mes amis municipaux. Très souvent, je l'avoue devant vous sans plaisir, mais sans honte aussi parce que je travaille dix-huit heures par jour depuis des mois - et je pense que cela va continuer - j'arrivais en retard, je parlais à l'avance, et parfois il a fallu me remplacer. Ce n'était pas toujours évident, mais cela a toujours été accueilli avec beaucoup de compréhension et beaucoup de classe, et j'aimerais remercier Nicole, Frédy, Roland, Raoul, et aussi notre secrétaire municipal, de toute l'aide et de tout le soutien qu'ils m'ont apportés parce que, sans vous, je n'y arrivais pas.

A vous tous, un immense merci. Je ne vous quitte pas, je reste solidement implantée. Non seulement ma maison, mais mes racines sont ici, avec vous. Et si je suis par la force des choses et par mon nouveau mandat obligée de changer de casquette, les yeux sous la casquette seront toujours les mêmes, mon regard sur La Tour-de-Peilz et ses boélands plein d'amour et je resterai près de vous. Je défendrai les intérêts de la région, avec beaucoup de conviction, avec beaucoup de chaleur. Un immense merci à vous tous. J'ai passé des moments exceptionnels avec vous et je vous retrouve très bientôt. »

M. le Président prononce ensuite son discours de fin de présidence :

« Voici donc venu pour moi non pas le temps des rires et des chants dans l'Ile aux Enfants, mais celui de prendre congé de la présidence de ce Conseil et d'en remettre les clés à Marianne Adank.

C'est donc l'heure de vous exprimer toute ma gratitude pour le cadeau que vous m'avez offert en acceptant de m'élire à cette présidence. Ce fut un honneur et une joie. Pendant une année, j'ai pris plaisir à présider vos débats, à vous écouter, à vous observer depuis ce merveilleux poste d'observation qu'est ce bureau niché presque dans les nuées. Pendant une année, j'ai apprécié d'ici la qualité de vos débats. Je suis sûr que le ton adopté par ce Conseil est juste et se poursuivra tout au long de cette législature.

Pendant une année, je me suis efforcé de vous représenter le mieux possible à chaque fois que j'ai été invité. J'espère y être parvenu. Autrement, je vous prie de bien vouloir me pardonner d'avoir failli à ma tâche. Pendant une année, j'ai ainsi rencontré une multitude de personnes qui s'engagent à divers niveaux au sein de notre commune. Elles méritent notre soutien et notre présence. Qu'elles soient encore une fois remerciées pour leur énergie et leur engagement. Actuellement, les temps sont malicieux pour ceux et celles qui souhaitent s'engager dans la vie associative, culturelle ou sportive. Pourtant, si celle-ci devait se déliter, c'est nous-mêmes qui en sortirions appauvris, exsangues. Prenons-y garde !

Pendant une année, j'ai pu bénéficier de multiples compétences. Je tiens très chaleureusement à remercier diverses personnes. En premier lieu, le personnel du Greffe, Viviane et Justine, et notre secrétaire municipal, Pierre-André Dupertuis. Dans différentes manifestations, j'ai aussi apprécié l'engagement et les compétences de notre personnel communal. Je remercie aussi notre Municipalité pour son accueil et nos échanges. Cette année n'aurait pas été aussi réussie sans le travail de l'ombre et la qualité des procès-verbaux mitonnés par Mme Carole Dind, notre secrétaire du Conseil. Merci à toi, Carole ! En dernier lieu, mais pas des moindres, je remercie Marianne Adank et Patrice Wenger pour leur soutien, leurs conseils et leur présence tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe du Bureau pour le travail, parfois ingrat mais ô combien nécessaire, effectué.

Et encore une fois merci à vous. Car toute ma bonne volonté n'aurait été rien si vous n'étiez pas prêts à jouer le jeu. Maintenant, ou presque, je vais redescendre de mes nuées et je vous observerai désormais non point de face, mais légèrement de coin. Ce sera une nouvelle expérience, que je souhaite riche de nouveaux échanges avec vous. Merci de votre attention et de cette année. »

Mme le Syndic lui remet alors un présent ainsi qu'une magnifique corbeille fleurie, sous les applaudissements chaleureux du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 00 en conviant chacun à l'apéritif de fin de Présidence servi au Château de La Tour-de-Peiliz, qui nous donne également l'occasion de fêter l'élection de Mme J. de Quattro au Conseil d'Etat. Il souhaite à tous un bel été.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind